

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 23 septembre 2019 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. Pierre Boudreault, M<sup>me</sup> Nathalie Simard, M<sup>me</sup> Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Sont absents : M. Michel Tremblay  
M<sup>me</sup> Suzy Lessard

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

209-09-19 Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M<sup>me</sup> Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

19- Affaires nouvelles

- A) Plan d'aménagement d'ensemble – Potager Grandmont ;
- B) Demande du Club Kiwanis.

15- ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ESSAIS GRANDE ÉCHELLE SURDOSAGE DE COAGULANTS INSTALLATIONS D'EAUX USÉES

M. Dany Dallaire résume le dossier.

Dans le cadre du dossier relatif à la déphosphatation des eaux usées, la municipalité a déposé un plan d'action au ministère en vue de mettre en place la solution de surdosage de coagulants à titre d'expérience et s'il y a lieu par la suite comme solution permanente. Pour réaliser tels essais, l'acquisition de divers équipements et matériels est nécessaire en plus de divers travaux pour permettre lesdits essais.

Il est recommandé d'accorder le contrat à Veolia pour l'achat d'équipement de laboratoire.

210-09-19 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Veolia pour l'équipement de laboratoire nécessaire aux essais de surdosage de coagulants pour un montant de 6 551.01 \$ plus taxes.

Il est recommandé d'accorder le contrat à Chemaction pour l'achat d'équipement et l'installation pour le système de pompe.

211-09-19 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat à Chemaction pour l'achat d'équipements et l'installation pour le système de pompe dans le cadre des essais de surdosage de coagulants pour un montant de 17 583 \$ plus taxes.

17- PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN : PROTOCOLE D'ENTENTE MODIFIÉ

Dans ce dossier, la municipalité et le promoteur du projet éolien sur le territoire ont signé un protocole d'entente visant notamment le versement de redevances à la municipalité ainsi que diverses autres modalités de retombées économiques et de suivi du projet.

Le dernier protocole actuellement en vigueur est daté du 15 juin 2015. Puisque la situation du projet a beaucoup évolué depuis ce temps et considérant que le nombre d'éoliennes sur le territoire de Saint-Gédéon sera moindre (3 éoliennes au lieu de 7) ce protocole d'entente doit être modifié. Le protocole modifié est déposé pour approbation.

ATTENDU QUE le Promoteur est le promoteur du Projet, lequel a été remporté dans le cadre d'un appel d'offres d'Hydro-Québec, et pour lequel un contrat d'achat d'électricité daté a été signé par le prédécesseur en titre du Promoteur avec Hydro-Québec Distribution le 29 mars 2011, tel qu'amendé le 27 août 2015 et le 28 février 2017 (le « Contrat d'achat d'électricité »);

ATTENDU QUE le décret gouvernemental autorisant le Projet a été obtenu au terme du processus d'autorisation gouvernementale, au cours duquel aucune demande d'audience publique n'a été déposée, soutenant ainsi la démonstration d'une bonne acceptabilité sociale du Projet;

ATTENDU QU'un protocole d'entente relatif au développement du Projet sur le territoire de la municipalité a été signé par la Municipalité et par le Promoteur le 15 juin 2015 (le « Protocole d'entente initial ») en vertu duquel les Parties ont convenu des redevances payables par le Promoteur relativement à la présence d'éoliennes sur le territoire des municipalités (tel que ce terme est ci-après défini) et du partage des retombées économiques créées par le Projet en consensus avec les autres municipalités touchées par le Projet, notamment via la mise en place d'un fonds d'indemnisation et d'un fonds de développement communautaire ainsi que de certains autres aspects relatifs à la construction et l'opération du Projet;

ATTENDU QU'en raison de plusieurs modifications apportés au Projet, dont le modèle des éoliennes et conséquemment, le nombre d'éoliennes à être construites sur le territoire de chacune des municipalités, il y a lieu d'amender et de mettre à jour le Protocole d'entente initial, lequel est donc entièrement remplacé par le présent protocole amendé.

212-09-19

À CES CAUSES, il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité d'accepter le protocole d'entente modifié et d'autoriser M. Émile Hudon, maire et M. Dany Dallaire, directeur général à signer le protocole d'entente modifié avec Éoliennes Belle-Rivière inc.

#### 18- MANDAT RELATIF À UNE ÉTUDE DE BALANCEMENT HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

M. Dany Dallaire résume le dossier.

Suite à l'acceptation par la municipalité de fourniture de l'eau aux installations futures du PNPT et pour donner suite à l'intention des résidents de l'association du chemin du Golf de participer à un projet de réseau d'aqueduc, une étude de balancement hydraulique est nécessaire pour évaluer la faisabilité du projet.

L'étude de balancement inclura l'ensemble des développements actuels et futurs de la municipalité (développement résidentiel municipal, développements réalisés et à venir par divers promoteurs et connus, projet de condos à l'Auberge des Îles, etc.).

Une offre de services de la firme WSP est déposée. Suite à des discussions avec la firme, un montant forfaitaire de 30 000 \$ a été négocié. Il s'agit de la seule offre reçue.

213-09-19

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le mandat relatif à une étude de balancement hydraulique du réseau d'aqueduc à la firme WSP pour un montant de 30 000 \$ plus taxes.

19- AFFAIRES NOUVELLES

A) Plan d'aménagement d'ensemble – Potager Grandmont

M. Philippe Legault a fait une demande de PAE pour Potager Grandmont afin d'ajouter deux autres roulottes de chantier sur le lot 4 717 774 devant servir à loger des travailleurs étrangers. Le nombre de travailleurs passerait de 15 à 33. L'implantation des deux roulottes se fera en deux phases. Une première phase consistera à implanter une roulotte de chantier de 12 pieds par 60 pieds le plus rapidement possible afin de recevoir 9 nouveaux travailleurs étrangers. La deuxième phase serait l'ajout d'un deuxième module identique attaché à la première phase prévue. Celle-ci serait prévue pour 2020-2021.

Le C.C.U. recommande au conseil d'approuver la demande.

ATTENDU QUE Potager Grandmont a fait une demande de PAE conformément à l'article 16.67 du règlement 2018-464, pour l'implantation de deux roulottes additionnelles aux fins de loger des travailleurs agricoles ;

ATTENDU QUE la demande respecte les règlements municipaux ;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver le projet et ces futures constructions ;

214-09-19

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de P.A.E. de Potager Grandmont pour l'implantation de deux nouvelles roulottes sur le lot 4 717 774 destinées à loger des travailleurs étrangers, selon les plans et l'implantation fournis avec la demande.

B) Demande du Club Kiwanis

Le Club Kiwanis d'Alma est présentement en campagne de financement pour son cahier Souvenir soulignant les 50 ans d'existence et d'implication au sein de la communauté Almatoise.

Il sollicite la municipalité pour une publicité dans son cahier Souvenir au coût de 400 \$ plus taxes.

215-09-19

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande du Club Kiwanis d'Alma pour mettre une publicité de notre municipalité dans le cahier Souvenir soulignant les 50 ans du Club au montant de 400 \$ plus taxes.

20- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

21- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 36, M<sup>me</sup> Claire Girard propose la levée de l'assemblée.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Dany Dallaire  
Directeur général